

Département d'Eure et Loir

**Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET**

Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

L'an **deux mille seize**

Le **vendredi vingt-six Février** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, Anne-Marie HAIE, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Isabelle MANCEAU, Ludovic DESHAYES, Florence DELISLE, Josée POULAIN, Michèle BORNIAMBUC, Frédéric LAIGNIER

Etaient absents excusés : Messieurs Arnaud GUIRLIN (pouvoir à C. BOUCHER), Jean-François NOËL du PAYRAT

Mme Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1° / Situation financière et avant-projet de budget 2016

M. le Maire présente la situation financière de la commune à la date du 25/02/2016 qui se traduit comme suit :

- Fonctionnement : 1 168 579,23 € en dépenses pour 2 483 368,60 € de recettes (dont excédent reporté de 807 964,68 €).

- Investissements : 1 269 569,80 € en dépenses pour 984 643,58 € de recettes

En ce qui concerne le prochain budget primitif 2016 (à voter avant le 15 avril), il apparaît que ce budget serait stable en fonctionnement et pourrait s'équilibrer en dépenses et recettes à hauteur de 2 280 000 € sans augmenter la fiscalité locale malgré une diminution de 30 000 € de la dotation de l'Etat.

In investissement, les recettes et dépenses seraient de l'ordre de 1 785 000 €, sans recours prévisionnel à l'emprunt.

2° / Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget

D.2016/02/26-01

PAIEMENT FACT
INVEST AVANT
VOTE BUDGET

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Vu que pour le budget général, le montant des dépenses d'investissement inscrit au Budget Primitif 2015 hors dette, s'élève à 2 039 074.71 €, aux chapitres 10 – 20- 21 – 23.

Vu que pour le budget Eau, le montant des dépenses d'investissement inscrit au Budget Primitif 2015 hors dette, s'élève à 96 836 €,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite de 250 000 € sur le budget général et 24 000 € sur le budget Eau avant le vote du budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de :

- 250 000 € sur le Budget Général et
- 24 000 € sur le Budget Eau

dans l'attente du vote du budget Primitif 2016

- dit que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2016.

Adopté à l'unanimité.

3°/ FDAIC 2016

a) Demande de subvention pour construction d'un local technique

D.2016/02/26-02
DEMANDE SUBV
CONSTRUCTION
LOCAL
TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose :

Le service technique est actuellement situé dans une ancienne grange qui n'est plus adaptée notamment au niveau des vestiaires, sanitaires...

Afin de disposer de locaux respectant les normes d'hygiène et de sécurité pour le personnel, il rappelle le projet de construction d'un atelier communal aux abords de la mairie, sur la parcelle D73 attenante aux bâtiments de la Mairie et du parc.

Monsieur LATOUR, architecte, a été consulté pour proposer un avant-projet de caractère administratif pour solliciter une subvention dans le cadre du FDAIC, auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds d'Aide aux Communes pour un montant de 30 000 € soit 11 % du coût du projet.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Charges 270 000 € HT
Coût global : 324 000 € TTC
Département - FDAIC : 30% d'un montant de travaux plafonné à 100 000 € HT
Soit 30 000 € (11 % de la dépense)
Autofinancement ou emprunt : 240 000 € (89% de la dépense)

Total charges = 270 000 € Total produits = 30 000 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début de réalisation des travaux : 2^{ème} trimestre 2016
Fin des travaux : 4^{ème} trimestre 2016. Adopté à l'unanimité.

D.2016/02/26-03
FDAIC 2016

b) Confirmation demande subvention pour aménagement voirie rue des Mésanges et rue du Pressoir à Raville

CONFIRMATION
DEMANDE
SUBV. POUR
VOIRIE RAVILLE

Monsieur le Maire rappelle les délibérations :
- n° D.2014/12/19/-13 relative à la demande d'une subvention au titre du FDAIC 2015 pour les travaux d'aménagement de voiries rue des Mésanges et rue du Pressoir à Raville et
- n° 2015/05/29-02 relative à la substitution de ce dossier par une demande de subvention pour les travaux de la Place de l'Eglise – tranche 3,
le dossier de Raville devant être représenté au titre du FDAIC 2016.

Le conseil municipal, confirme la demande de subvention au titre du FDAIC 2016 pour les travaux de voirie suivants :

- rue des Mésanges pour un montant de 99 305,84 € HT
- rue du Pressoir pour un montant de 38 635,64 € HT.
Soit un montant total de travaux de 137 941,48 € HT.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début de réalisation des travaux prévue courant 2016.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Charges : 137 941,48 € HT
Coût global : 139 596,78 € TTC
Département - FDAIC : 30 000 € (30% de 100 000 € - nouveau règlement)
Autofinancement : 109 596,78 € (75.28 % de la dépense)
Total charges HT = 107 941,48 € Total produits = 30 000 €

Adopté à l'unanimité.

D.2016/02/26-04
CONFIRMATION
ACQUISITION
TERRAIN PITOU

4°/ Confirmation acquisition terrain PITOU

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2008 un terrain situé rue des Rougemonts avait été remblayé illégalement.

Les auteurs du remblaiement avaient contacté M. PITOU, propriétaire du terrain voisin, desservi en eau et électricité, afin de lui acheter sa parcelle.

Afin d'empêcher l'installation de projets plus ou moins légaux sur ce site inscrit de la Vallée de l'Eure, M. le Maire avait proposé que la commune puisse acquérir le terrain de M. PITOU. Par courrier du 03/10/2009 il avait été confirmé à Monsieur PITOU, après consultation de certains membres de sa famille, la décision de la commune d'acquérir la « maison » appartenant à la famille PITOU pour 15 000 €.

Un arrêté de péril avait été pris en juin 2009, compte tenu de la vétusté et la dangerosité de la bâtisse. Cet arrêté avait entraîné la démolition de la construction, tout en mettant à niveau la partie du terrain annexe.

Il explique que le dossier de succession de la famille PITOU étant toujours en cours d'instruction, aujourd'hui le Juge des Tutelles demande une nouvelle délibération pour confirmation.

Il précise que ce montant est resté inscrit au budget depuis 2009.

Après délibération, le conseil municipal confirme l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 15 000 €. Adopté à l'unanimité.

D.2016/02/26-05
APPROBATION
RAPPORT CLETC

5°/ Approbation du rapport de la CLETC – Délibération de l'Agglo du Pays de Dreux du 14/12/2015

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté n°2015275-0002 du 2 octobre 2015 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,

Vu le rapport de la CLETC des 9 novembre et 1er décembre 2015 joints,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2015,

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) se réunit après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement lorsqu'une charge est rétrocédée à une commune). Elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité.

Lors de sa séance du 24 novembre 2014, le conseil communautaire a adopté (délibération n°2014-566) le rapport de la CLETC du 18 novembre. Ce rapport traitait des compétences nouvellement transférées ou bien rétrocédées suite à la fusion à compter du 1er janvier 2014.

Il a cependant été constaté que, pour certaines problématiques, les informations fournies n'avaient pas permis d'aboutir à des montants de dépenses et de recettes suffisamment précis à ce stade.

Ainsi, la CLETC avait proposé des clauses de révision qui ont été adoptées à l'unanimité par le conseil communautaire. Il convenait donc de revoir les évaluations adoptées en 2014 pour prendre en compte ces clauses de révision des compétences « Transports scolaires » et « Assainissement ».

Par ailleurs, lors de sa réunion du 18 mai 2015, le conseil communautaire a approuvé différentes modifications statutaires et restitutions de compétences et notamment la création de la compétence facultative Pôles d'échanges multimodaux. Il convenait d'examiner les transferts de charges éventuels résultant de cette modification statutaire. Enfin, il est examiné la rétrocession de subventions versées avant la fusion par la communauté de communes du Thymerais à deux associations à vocation culturelle.

La CLETC s'est donc réunie à 2 reprises, le 9 novembre et le 1er décembre 2015. Lors de cette dernière réunion, elle a approuvé le rapport rédigé au terme de ses travaux. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire, et de tous les conseils municipaux des communes membres (statuant à la majorité simple).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :
- d'approuver le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

II – ADMINISTRATIF

D.2016/02/26-06
PRESENTATION
AGENDA AD'AP

1°/ Présentation Agenda Accessibilité Programmée (Ad'ap) – Compte rendu de l'association « l'Arche »

Monsieur le Maire rappelle la délibération D205/09/18-05 du 18/09/2015 relative à l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap), confiant la réalisation de l'étude à l'association l'Arche.

Il présente le rapport de cet audit et propose la réalisation des travaux préconisés de mise aux normes pour l'accessibilité aux Etablissements recevant du Public (ERP) selon le calendrier ci-dessous :

ERP 2	Salle communale	13 377 €	} soit 33 952 € - Année 2016
ERP 3	Bibliothèque	2 320 €	
ERP 9	Ecole primaire	18 255 €	
ERP 1	Mairie	24 237 €	} soit 38 463 € - Année 2017
ERP 11	Ecole maternelle	7 493 €	
ERP 14	Cantine	4 073 €	
ERP 12	Cantine maternelle	145 €	
ERP 13	Centre de loisirs	500 €	
ERP 10	Espace Hugo	2 015 €	
ERP 17	Cabinet Médical	3 210 €	soit 3 210 € - Année 2018
ERP 6	Stade	27 604 €	} soit 43 546 € - Année 2019
ERP 7	Squash	15 942 €	
ERP 4	Cimetière	17 710 €	} soit 18 635 € - Année 2020
ERP 5	Eglise	20 €	
ERP 8	Bureau Poste	905 €	
ERP 15	Crédit Agricole	2 995 €	soit 2 995 € - Année 2021
		TOTAL	140 801 € HT sur 6 ans

Ce calendrier de travaux est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souligne que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise et de ses abords, des travaux d'accessibilité à tous les commerces et voiries de la rue Charles de Gaulle (jusqu'à la pharmacie) ont déjà été réalisés.

D.2016/02/26-06 BIS
DEM. SUBV. ETAT
POUR AD'AP

2°/ Demande de subvention pour travaux d'accessibilité aux ERP (Ad'ap) dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local

Dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'accessibilité des ERP, et suite au calendrier de travaux retenu par le conseil municipal (délibération n° 2016/02/26-06 du 26/02/2016 jointe), Monsieur le Maire expose la possibilité de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du « soutien à l'investissement public local ».

Le montant total prévisionnel des travaux se monte à 140 801 € HT sur 6 ans.

En fonction du montant de la subvention obtenue, les travaux des deux premières années, pourraient être réalisés plus rapidement.

Le montant des travaux pour 2016 et 2017 est le suivant :

- 33 952 € sur l'année 2016

- 38 463 € sur l'année 2017

Soit un total de 72 415 € HT (86 898 € TTC)

Le conseil municipal sollicite une subvention maximale de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local, auquel cas l'ordre de service serait engagé avant le 31 décembre 2016 : la 1^{er} phase (salle communale – bibliothèque – école primaire) pourrait être engagée **dès juin 2016**, la seconde phase (mairie – école maternelle – cantine – cantine maternelle – centre de loisirs – salle Espace Hugo) **dès novembre 2016**, ce qui permettrait pour la seconde, d'anticiper le calendrier prévisionnel.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Charges :	72 415,00 € € HT	
Subvention attendue de l'Etat 50% :	36 207,50 €	
Autofinancement :	36 207,50 € HT	
Total charges =	72 415 € HT	Total produits = 36 207,50 €

Le conseil municipal adopte cette demande de subvention à l'unanimité.

3° / Renégociation contrat assurance statutaire

D.2015/12/11-07

RENEGOCIATION
CONTRAT
ASSURANCE
STATUTAIRE

M. le Maire expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

Considérant la possibilité pour la commune de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la CNARCL :

Décès, accident/maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant – adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office

Agents non affiliés à la CNARCL :

Accidents du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité et accueil de l'enfant – adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée : 3, 4 ou 5 ans - Régime : capitalisation

D.2016/02/26-08

TARIFS ET
CONVENTION

COMEDIE MUSICALE
« LE TRAIN DE
LA VIE »

4° / Tarifs et convention avec l'association « l'Orange Bleue » pour comédie musicale du 26/11/2016

Michel LETHUILLIER informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des Rendez-Vous de Cherisy, la comédie musicale "Le Train de la Vie" présentée par l'Association "l'Orange Bleue", se produira les samedi 26 et dimanche 27 novembre 2016 à l'Espace Hugo.

Il convient donc de fixer le prix des places. Il est proposé :

- 20 € pour les adultes et 15 € pour les moins de 18 ans et pour les étudiants.

Dans ce cadre et afin de limiter les frais pour la commune, il est proposé de mettre en place une convention pour la répartition des recettes à hauteur de 60% pour l'Association et 40% pour la commune à partir d'un seuil de recettes de 3 000 €.

Après délibération, le conseil municipal

- Adopte les tarifs de 20 € et 15 € pour les moins de 18 ans et les étudiants
- Autorise M. le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

III – TRAVAUX

D.2016/02/26-09
AVENANTS
TRAVAUX
PLACE EGLISE

1°/ Place de l'Eglise - Avenants

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise, Monsieur le Maire présente les avenants au marché pour des travaux supplémentaires :

Entreprise	Montant initial du marché HT	Montant avenant HT	Montant avenant TTC	Montant global du marché HT	%
EUROVIA	380 000,00	13 941,00	16 729,20	393 941,00	3.67%
VIA ROUTE	37 936,50	6 467,00	7 760,40	44 403,50	17.05%
FOSSE	21 280,00	1 500,00	1 800,00	22 780,00	7.05%
JULIEN et LEGAULT	19 903,37	585,29	702,35	20 488,66	2.94%

Après délibération, ces avenants sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que la signalétique est en cours d'installation, ainsi que l'éclairage public ; les plantations sont terminées. Il reste à choisir une fontaine qui sera posée dans le « jardin de curé ».

2°/ Rue des Fleurs : Les travaux entrepris par la SICAE ELY se poursuivent avec la pose du transfo cette semaine. M. le Maire rappelle qu'à l'occasion de ces travaux la commune procède à l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication, au remplacement des luminaires et à la réfection des trottoirs de la rue des Fleurs.

3°/ Aire de jeux parc Mairie - M. le Maire constate que l'aire de jeux est déjà bien fréquentée et rappelle qu'elle a été ouverte au cours des vacances de février.

L'aire de jeux étant située au sein du parc, il propose de faire poser une petite clôture autour afin de bien l'identifier et d'établir un règlement d'utilisation spécifique pour les jeux.

Un autre règlement général pour le parc, en tant que tel, sera établi.

Il insiste sur le fait que les enfants fréquentant le parc de la mairie et les jeux sont placés sous l'entière responsabilité des parents ou de l'adulte accompagnant. Les jeux sont réservés aux enfants de 2 à 12 ans.

Le règlement de fréquentation du parc est en cours de finalisation (usage et horaires à fixer).

D.2016/02/26-10
REALISATION
10 CAVURNES

4°/ Réalisation de 10 cavurnes au cimetière

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il ne reste plus que 2 cavurnes libres au cimetière et rappelle le projet de réalisation de 10 nouvelles cavurnes.

Il présente le résultat de la consultation menée auprès de 4 entreprises : BROSSET – ELABOR – MAINI et MUNIER et propose de retenir la moins disante, à savoir l'entreprise BROSSET pour un montant de 2 538,80 € HT, soit 3 046,56 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise BROSSET pour la réalisation de 10 cavurnes au cimetière de Cherisy. Adopté à l'unanimité

IV – AGGLO DU PAYS DE DREUX

✎ M. le Maire informe les conseillers municipaux sur le PLH (Programme Local de l'Habitat), en cours d'élaboration par l'Agglomération du Pays de Dreux.

✎ Economie : M. le Maire informe avoir reçu plusieurs demandes d'entreprises souhaitant s'installer sur la commune qu'il a redirigées vers les services de l'Agglo, cette dernière détenant la compétence économique sur les zones artisanales depuis le 01/01/2014.

Il signale qu'à partir du 01/01/2017, cette compétence de l'Agglomération du Pays de Dreux s'étendra à toutes les zones économiques de la commune.
Un contact a été pris avec une entreprise intéressée pour s'installer sur la zone des Forts.

V – Rapport des Commissions

1°/ Commission Scolaire – Christian BOUCHER informe :

- Carte scolaire : pas de fermeture de classe cette année sur la commune, malgré une baisse prévue des effectifs pour la rentrée prochaine.
- La Commission Scolaire travaille sur l'élaboration d'un nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT), c'est ce document qui conditionne les aides financières de la CAF et de l'Etat.

2°/ Commission des Eaux - Daniel ROBERT fait état d'une hausse de la consommation d'eau. M. le Maire rappelle les difficultés rencontrées lors de la facturation d'eau par la Lyonnaise des Eaux et informe avoir enfin reçu le récapitulatif de la facturation 2015 établi par la Lyonnaise des Eaux, faisant apparaître un volume facturé de 93 000 m3, alors que la commune achète 127 000 m3, soit un rendement de 73%.

D.2016/02/26-11
RAPPORT SUR
L'EAU 2014

Rapport sur l'eau 2014

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, établi par le Cabinet SAFEGE pour l'année 2014. Ce rapport donne les principales informations suivantes :

- a) Il y a 871 abonnés au réseau d'eau potable dont 660 sont raccordés au réseau d'assainissement (soit 76%)
- b) En 2014, les volumes distribués se sont élevés à 117 840 m3 pour 84 549 m3 facturés, soit un rendement primaire de 71,78%. Le volume des eaux assainies a été de 60 055 m3.
- c) Au cours de l'année 2014, il a été procédé à 17 analyses des eaux potables qui ont révélé une bonne qualité bactériologique et chimique, conforme aux normes de potabilité.
- d) Travaux : les principaux travaux d'entretien et de réparation ont été :
 - 4 renouvellements de branchements (anciens branchements plomb)
 - 15 mises en place ou renouvellements de compteurs
 - Intervention sur 10 fuites sur branchements
 - Remplacement ou déplacement de 2 poteaux incendie
 - Recherche de fuites
 pour un montant total de 31 478,24 € TTC

e) Indice linéaire :

	2012	2013	2014
Volume consommé (m3/an)	84 656	88 222	84 589
Volume produit (m3/an)	0	0	0
Volume acheté* (m3/an)	126 053	118 463	117 840
Rendement (%)	67,16%	74,47%	71,78%
Linéaire de réseau (km)	20 831	20 831	20 831
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	11,13	11,6	11,13
Indice linéaire de pertes (m3/km/j)	10,19	7,14	8,18

(*) il s'agit du volume acheté au SICA

f) Tarification :

Pour l'eau non assainie, la valeur d'une facturation/référence pour une consommation de 120 m3 a été de 227,97 €, soit 1,90 €/m3 toutes taxes

Pour l'eau assainie, la valeur d'une facturation/référence pour une consommation de 120 m3 a été de 484,31 €, soit 4,036 €/m3.

Ce document est adopté à l'unanimité et est consultable en Mairie.

3°/ Commission Vie Associative – Laurence CHOTARD donne compte rendu de la réunion du 19 janvier dernier. Elle constate une fréquentation d'une quinzaine de personnes par atelier mais remarque peu de nouveaux participants.

Atelier floral – le prochain aura lieu le Samedi 19 mars de 10h à 12h salle communale –
Thème : le bouquet rond (1^{ère} partie)

Gym douce - dates du 3^{ème} trimestre : du 18 avril au 27 juin inclus (soit 10 séances).

Troc plantes –il aura lieu le samedi 21 mai dans le parc de la Mairie

4°/ Commission des Jeunes – Bruno LOQUET rappelle les 2 manifestations mises en place :

- Après-midi intergénérationnel « Jeux en Folie » le 12/12/2015 à laquelle ont participé environ 12 jeunes et 20 adultes

- Sortie à la patinoire de Chartres le 23/01/2016 : 14 jeunes et 4 élus pour l'encadrement.

La commission organise une « soirée « Squash-pizza » le 18 mars prochain de 18h à 23h destinée aux jeunes de la commune de 11 à 17 ans. But de la soirée : se détendre tout en découvrant ou en pratiquant le squash, le tout dans une bonne ambiance avec dégustation de pizza. Inscription obligatoire au secrétariat de mairie. Autorisation parentale à remplir (pouvant être téléchargée sur le site de la commune rubrique « actualités »)

5°/ Commission Info – Bruno LOQUET informe que le bulletin municipal est terminé et qu'il sera livré vendredi 4 mars.

VI- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ **Pontons de l'Etang** – Une discussion s'engage sur les pontons de l'Etang. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de transactions privées dont la commune n'est pas informée. Il rappelle qu'il n'existe aucun réseau d'eau potable ni d'électricité sur ce site. Il signale avoir reçu en Mairie une délégation de locataires de pontons en décembre dernier, suite à un courrier adressé par un des propriétaires des étangs. Le service juridique de l'agglomération a été consulté.

↳_Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Drainage de la Région de Marcheais – SIAM

Daniel ROBERT donne compte rendu de la dernière réunion du 25/01/2016, au cours de laquelle a été fixée la participation des 20 communes adhérentes pour l'année 2016 : soit 5,74 €/hectare, soit la somme de 2 431 € pour Cherisy.

↳ **Acquisition décors Noël** – M. le Maire propose de profiter des destockages en cours actuellement parmi les fournisseurs pour s'approvisionner en décorations de Noël. La Commission Fêtes et Cérémonies s'en chargera.

↳ M. le Maire informe que des travaux de renforcement du réseau électrique seront entrepris par la SICAE ELY fin 2016 rue d'Anet depuis le pont SNCF jusqu'au transformateur de la Chênaie.

↳ M. le Maire rappelle que le repas offert par la commune aux personnes âgées de + de 65 ans aura lieu le dimanche 6 mars prochain.

Il propose les dates du :

- 19 mars 2016 14h30 – réunion informelle du conseil municipal et tour de la commune

- 8 avril 2016 - réunion de conseil municipal pour le vote du budget 2016

TOUR DU TAPIS

c. BOUCHER

↳ Informe avoir assisté à une réunion relative à la création du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et s'être inscrit à 2 ateliers sur les 4 proposés (Actions en faveur des jeunes exposés à la délinquance» et

« Mise en place de dispositifs de participation citoyenne à la prévention de la délinquance. »

↳ Propose une opération de nettoyage de la commune « Journée Environnement » le samedi 30 avril à 9 heures.

R. J. MOREAU PAGANELLI

↳ Signale qu'il va procéder prochainement à une mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

↳ Informe que le Centre de Secours a mis en place une formation « Plan de secours contre le terrorisme » mais qu'il ne restait plus de place disponible.

D. LEGER

↳ Signale un affaissement à hauteur du 8 rue de Marsaueux au niveau d'une bouche d'eau.

D. ROBERT

↳ Signale un trou au niveau du passage à niveau. M. le Maire répond que cela a été signalé aux services du Département.

↳ Evoque des projets de regroupement de communes aux alentours. M. le Maire indique que cela se fait dans le cadre de la loi NOTre mais que Cherisy et les communes voisines immédiates ne semblent pas concernées.

↳ Demande s'il existe un projet de résidence pour anciens sur la commune (7 ou 8 personnes vivant seules sur Raville pourraient éventuellement être intéressées à l'avenir). M. le Maire répond qu'un pré-avant-projet est à l'étude sur le terrain Bédard.

I. MANCEAU

↳ Demande le rebouchage de trous sur la chaussée Chemin des Hironnelles et si un carottage est prévu pour l'analyse des sols.

L. DESHAYES

↳ Signale l'îlot central non signalisé rue de Marsaueux (dangereux)

↳ Souhaiterait la pose de barrières au niveau des n° 54 à 58 rue Charles de Gaulle pour la sécurité des piétons.

J. POULAIN

↳ Remarque que l'éclairage de l'église reste allumé toute la nuit alors qu'il avait été question de l'éteindre vers 1 heure du matin. M. le Maire répond que les réglages d'éclairage ne sont pas finalisés.

↳ Signale le mauvais revêtement rue du Fournil à Raville. C. BOUCHER répond que l'enrobé à froid utilisé par les employés communaux est moins résistant que l'enrobé à chaud, mais que ce dernier est plus compliqué à poser.

F. LAIGNER

↳ Demande si une liaison piétonne entre Raville et Chérisy est envisageable. M. le Maire répond que cette idée de projet était dans son programme électoral de 2014. Cela pourra être étudié dans le cadre de la révision du PLU, en fonction des contraintes financières..

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h30.